



### Paiements des mensualités :

Vu le volume d'élèves géré par l'école de danse, les règlements se feront **OBLIGATOIREMENT** sous forme de chèque pré-datés, encaissés à chaque début de mois, ordre « Art et Mouvement » :

- 1 chèque de 2.000 F/adhésion annuelle
- 9 chèques des règlements des 9 mois de l'année

### Calendrier des cours et vacances :

- Les cours ne seront pas assurés les **jours fériés** et certains ponts scolaires.

Pour les **enfants/jeunes** et **ados** :

- 1<sup>ère</sup> semaine des vacances scolaires : **cours normaux** !
- 2<sup>ème</sup> semaine des vacances scolaires : **pas de cours** !

Pour les cours **adultes**, l'école sera fermée : 2 semaines dans l'année (dates à confirmer).

### Tenues de danse :

Pour éviter toute **négligence** dans les tenues des élèves, voici les exigences :

- **moderne** : pantalon jazz/legging ou collant, justaucorps ou top au choix près du corps, **chaussons noirs, cheveux correctement attachés**, front dégagé !
- **classique** : collant rose, justaucorps au choix, chaussons ½ pointes, **cheveux en chignon**, front dégagé !

Pas de bijoux, colliers, bracelets... Si l'enfant, le jeune ou l'ado oublie sa tenue plus de 2 fois/mois, je me verrai dans l'obligation de le refuser en cours...

### Salles de danse et vestiaires :

- L'école de danse se décharge de toutes responsabilités quant aux accidents pouvant intervenir en dehors des cours de danse dans la salle, ainsi que les vols ou pertes d'objets personnels dans les vestiaires et salle de danse.

Ceci est valable pour les enfants qui attendent leurs parents dans le couloir, le professeur n'est pas responsable du moindre problème !

- Il est formellement **INTERDIT** de courir ou chahuter dans le couloir et l'escalier, ou de descendre attendre les parents dans la rue.
- En cours : pas de chewing-gum, ni de boisson autre que de l'eau !

### Contacts :

*Tarifs, horaires et renseignements :*

*Carine : 798269 / Manue : 817507*

*Contact : [artetmouvement@yahoo.com](mailto:artetmouvement@yahoo.com)*

*FB : Art et Mouvement*

**[www.artetmouvementnoumea.com](http://www.artetmouvementnoumea.com)**

### Pas de mensualités « à la carte » !

Les mensualités peuvent être remboursées en cas :

- 1/ Longue Maladie
- 2/ Départ du territoire